

Le PERP Confort : l'essentiel



MOINS D'IMPÔTS AUJOURD'HUI

Vous pourriez bénéficier jusqu'à **45 %** d'économie d'impôts sur les sommes versées⁽³⁾.



PLUS DE RETRAITE DEMAIN

Vous bénéficiez d'un complément de revenus à vie au moment du déblocage de votre PERP Confort à la retraite. Cette rente sera fiscalisée au même titre qu'une pension.



GESTION PILOTÉE **NOUVEAU**

Vous n'avez pas le temps ou n'osez pas investir seul sur les supports en unités de compte. Grâce à la Gestion Pilotée, une équipe dédiée d'experts financiers effectue pour vous la gestion de votre épargne financière en tenant compte de votre horizon retraite.



GESTIONS CLÉS EN MAIN

Avec « Réguléo Immo » ou « Réguléo Horizon » et sa gestion flexible, votre épargne investie en partie sur les supports en unités de compte est progressivement sécurisée jusqu'à 90 % au fur et à mesure que l'horizon de retraite approche.



PROTECTION DES PROCHES

Grâce à la rente réversible ou la rente à annuités garanties, à votre décès votre rente PERP Confort continue d'être versée à la personne de votre choix, désignée lors de la liquidation de votre rente.



VOUS ÊTES ACCOMPAGNÉ

Votre interlocuteur AXA vous aide dans tous vos projets. De plus, l'association ANPERE RETRAITE à laquelle vous adhérez représente collectivement vos intérêts.

L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte de capital⁽⁴⁾.

**PERP Confort :
une solution
pour préparer sa retraite
qui fait toute la différence**

(3) Dans les conditions et limites prévues par la réglementation fiscale en vigueur au 01/01/2015.

(4) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Votre interlocuteur AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale. axafrance.fr

Ayez le bon réflexe avec votre Espace Client sur axa.fr

- Gestion de vos comptes et contrat AXA
- Suivi de vos placements
- Réalisation de versements complémentaires

Votre Association ANPERE Retraite

En souscrivant à ce PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire), vous adhérez à **ANPERE** Retraite. Souscriptrice du contrat, elle vous fait bénéficier d'une représentation collective auprès d'AXA, d'une information régulière et de services pratiques pour faciliter votre vie quotidienne.

anpere.fr



Retrouvez nos services sur axa.fr/axavotreservice
Comparez-les sur quialemeilleurservice.com

Rejoignez-nous sur  facebook.com/axavotreservice
 twitter.com/axavotreservice

AXA France vie : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - **AXA Assurances vie Mutuelle** : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - SIREN 353 457 245 - Entreprises régies par le code des assurances. Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - **ANPERE RETRAITE** : Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le code des assurances - GERP enregistré à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) sous le n°477 654 743/GP1. Siège : Immeuble AXE ETOILE, 103-105 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre.

réinventons / notre métier



Retraite

Pour votre retraite, visez loin, visez bien !



Le PERP Confort

Une solution d'épargne destinée
à la préparation de la retraite.
Une fiscalité favorable durant la vie active.

réinventons / notre métier



Réf. : 968880 - 03/2015 - CAR/00A - Crédits photos : Eduard Tivov/Getty Images, Klaus Tiedge/Blend Images/Getty Images - Document non contractuel à caractère publicitaire

Pendant votre vie active, épargnez à votre rythme tout en réduisant vos impôts



Profitez de l'expertise d'AXA pour la gestion de votre épargne

A la retraite, profitez de revenus réguliers à vie

Le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) vous permet de vous constituer un complément de revenus à vie à la retraite.

L'épargne constituée durant votre vie active est bloquée jusqu'à la liquidation de vos droits à la retraite, sauf cas particuliers prévus par la loi.

Avec le PERP Confort :

Vous réduisez vos impôts pendant la phase d'épargne

Les sommes versées dans l'année sur votre PERP Confort sont déductibles de votre revenu imposable, dans la limite la plus favorable entre :

10 % de vos revenus d'activités professionnelles de référence de l'année précédente⁽¹⁾ (N-1) (limités à 8 fois le PASS N-1)

et

10 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS N-1)

- Cette limite de déduction au titre de l'année N est réduite des sommes éventuellement versées sur d'autres produits retraite en N-1 : contrat art. 83, COREVA, PERCO, contrat Madelin ou Madelin Agricole.
- Ce plafond est commun au PERP et produits assimilés (PERE, PREFON, COREM et CGOS).
- Si vos versements d'une année sont inférieurs à la limite de déduction, vous pourrez utiliser ce reliquat au cours des trois années suivantes.

Où trouver le montant maximum à verser sur mon PERP ?

Ce plafond est indiqué sur votre dernier avis d'imposition, au niveau de la ligne « Plafond Epargne Retraite ». Il reprend les sommes non utilisées sur les 3 dernières années.

Le plus : dans le cas d'un couple marié ou pacsé soumis à l'imposition commune, l'un ou l'autre peut profiter de tout ou partie du plafond non utilisé par son conjoint ou partenaire.

(1) Le revenu de référence est égal au revenu net (rémunération annuelle brute diminuée des charges sociales) diminué de 10 % au maximum pour les frais professionnels.

Simplifiez-vous la vie

☺ Mettez en place des **versements mensuels automatiques**.

@ Les **versements en ligne** sont également possibles sur axa.fr, dans votre Espace Client.

Offrez à votre épargne retraite toute l'expertise de gestion et la solidité financière du Groupe AXA

Bénéficiez d'un contrat PERP Confort enrichi de plusieurs modes de gestion :

- Avec la « **Gestion Pilotée** », AXA ré-invente la Gestion Sous Mandat ! Vous déléguez la gestion de votre épargne à des experts qui allient expérience et réactivité pour élaborer une stratégie adaptée à votre horizon d'investissement choisi. Ces spécialistes de la gestion ont accès à plus de 60 supports en unités de compte de sociétés de gestion prestigieuses.



Au fur et à mesure de la durée écoulée, une part croissante de votre épargne est investie sur le support en euros sécurisé.

- Avec « **Réguléo Immo** », investissez autrement dans l'immobilier ! Cette gestion évolutive vous permet d'être exposé à des actifs immobiliers (bureau, commerce, habitation) sans les contraintes du propriétaire, et à des actifs financiers via des supports en unités de compte.

Et pour les plus avertis d'entre vous qui souhaitez prendre seuls les commandes de votre épargne, la « **Gestion Personnelle** » vous permet de définir vous-même la répartition de votre investissement parmi un large choix de supports en unités de compte.

L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte de capital⁽²⁾.

A noter

A tout moment, vous pouvez changer de mode de gestion. Frais de réorientation d'épargne : 1 %.

(2) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Vous bénéficiez d'un complément de revenus à vie à la retraite

Cette rente sera imposable dans la catégorie des « pensions et retraites ». Elle supporte également les prélèvements sociaux aux taux en vigueur lors de ses versements.

Chez AXA, vous choisissez la rente en fonction de votre besoin :

- Percevoir une rente à vie.
Rente viagère classique
- Percevoir, vous-même ou la personne de votre choix en cas de décès prématuré, une rente pendant une durée décidée à l'avance allant de 5 à 20 ans au plus. Si vous vivez au-delà de cette durée, vous continuez de percevoir cette rente à vie.
Rente viagère avec annuités garanties
- Percevoir une rente à vie ajustée selon vos besoins pendant les 5, 10 ou 15 premières années.
Rente viagère majorée ou minorée

Cette rente à vie est revalorisable annuellement.

Bon à savoir

Vous pouvez également disposer de tout ou partie de votre épargne retraite au moment du déblocage de votre PERP à la retraite.

- Jusqu'à **20 %** sans conditions.
- Jusqu'à **100 %** de votre épargne pour financer l'achat de votre résidence principale si vous êtes primo-accédant et dans la limite de votre apport personnel.

Nombre d'années passées à la retraite

- **29 ans pour une femme**
- **26 ans pour un homme**

Source : tables TGH-05 et TGF-05, génération 1975.

EN OPTION

Protégez vos proches avec la rente réversible

